



Association Tournefou – Don 2025

Vous souhaitez faire un don à l'association Tournefou : nous vous remercions de votre soutien à nos actions artistiques et éducatives.

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....CommunePays.....

Tél.....Courriel.....

Qualité ou profession.....

Don pour l'année 2025

Soutien à l'association 50 € 100 € 250 € OU €

Date : Signature :

Règlement en espèces

Règlement par chèque à l'ordre de Tournefou

Par virement sur le compte Tournefou Banque Populaire d'Aix en Othe :

IBAN : FR76 1470 7002 0930 5215 7849 929 BIC : CCBPFRPPMTZ

Possibilité de faire un don en ligne par la plateforme HelloAsso

JE DÉSIRE UN REÇU FISCAL

Si vous êtes un particulier, **66% du montant de votre don** à l'association Tournefou est déductible de votre **impôt sur le revenu**, plafonné à 20% du revenu imposable.

Pour un mécénat d'entreprise, la déduction de **l'impôt sur les Sociétés** est de 60%, plafonnée à 5 % du chiffre d'affaires ou à 20 000€. En cas de dépassement, l'excédent est reportable sur 5 ans.

Si vous êtes soumis à **l'impôt sur la fortune immobilière**, 75% du montant de votre don est déductible : dans ce cas et à partir d'un don **de 1000€**, faites votre chèque au nom de : Fondation de France - Fondation Scène et Cité, et envoyez-le à l'association Tournefou qui le transmettra. Vous recevrez un reçu fiscal de la Fondation de France à l'adresse du chèque.

Association Tournefou – 4 rue du Tournefou Pâlis – 10190 Aix-Villemaur-Pâlis

Mail : secretariat.tournefou@gmail.com Tél : (+33)3.25.40.58.37

Web : www.association-tournefou.com